



# Section FO des commerciaux AXA France

**TOUS EN GRÈVE ET EN MANIFESTATION À PARIS LE 14 JUIN.  
LOI EL KHOMRI : POURQUOI NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS...**

## #LoiTravailFOditNON

### Avec la loi Travail,

**vous seriez  
moins bien payé**

Les négociations sur les salaires, aujourd'hui annuelles, pourront n'avoir lieu que tous les trois ans. Si votre syndicat n'était pas signataire du dernier accord, il ne pourra pas demander l'ouverture de négociations avant la fin de cette période... Tant pis pour le rattrapage de l'inflation !

### Avec la loi Travail,

**vous seriez plus  
facilement licencié**

La redéfinition du licenciement économique donnerait force de loi générale à ce qui était jusqu'alors le résultat de jugements au cas par cas, appréciés par le juge. La loi prévoit de fixer les critères (par exemple la durée de baisse des commandes durant quatre trimestres consécutifs, qu'un accord de branche pourrait réduire à deux !) permettant à une entreprise de justifier des licenciements économiques sans risque pour elle de les voir requalifiés « sans cause réelle et sérieuse » (ce qui donne lieu à réintégration ou indemnisation). Mieux, si vous travaillez dans une multinationale, même si les choses vont très bien ailleurs dans le monde pour le groupe, une perte d'exploitation limitée aux établissements situés en France suffira !

### Avec la loi Travail,

**licencié sans cause  
réelle et sérieuse,  
vous seriez moins  
Indemnisé**

Hormis dans les cas de harcèlement ou de discriminations, les indemnités, jusqu'alors évaluées par le juge en fonction de chaque situation particulière, en cas de licenciement abusif, seront plafonnées par la loi (3 mois de salaire pour une ancienneté de 2 ans, 6 mois entre 2 et 5 ans d'ancienneté, ...).

En revanche, la loi supprime tout plancher. Il sera ainsi aisé à l'entreprise de provisionner le budget lui permettant de pouvoir licencier plus facilement.

### Avec la loi Travail,

**votre santé serait  
moins surveillée**

Vous n'êtes pas considéré comme soumis à un risque particulier, plus de visite d'embauche par un médecin mais une simple visite d'information et de prévention par un infirmier ou un collaborateur médecin. Déjà passée à deux ans, la périodicité de la visite médicale sera fonction des conditions de travail, de l'âge, de l'état de santé ainsi que des risques professionnels... Un conseil : restez en bonne santé !

### Avec la loi Travail,

**Votez pour ne pas  
être viré**

L'entreprise qui convaincra de la nécessité d'un accord dit de préservation ou de développement de l'emploi pourra proposer dans ce cadre une augmentation de la durée du travail, sans augmentation des salaires par exemple. Il lui suffira de trouver un ou deux syndicats, représentant 30 % des salariés, pour le signer.

Jusqu'à maintenant, si les syndicats représentant 50 % de ces salariés n'étaient pas d'accord, ils pouvaient s'y opposer. Demain, un référendum pourra être organisé pour contourner les syndicats majoritaires s'y opposant. Démocratie ? Quand l'employeur peut aisément convaincre chacun individuellement qu'il risque de perdre son emploi ?

Mieux encore, si le chantage a fonctionné, l'accord entre en vigueur et s'impose. Vous refusez que votre contrat de travail soit modifié en conséquence : vous êtes licencié pour motif personnel !

# FO

LA FORCE SYNDICALE

9 mars... 31 mars... 28 avril... 26 mai... **14 juin**

Toutes et tous pour le retrait du projet de loi Travail

**Grève interprofessionnelle**  
**MANIFESTATION NATIONALE**  
**À PARIS**  
**LE 14 JUIN**

Depuis le début, FO a mis en garde le gouvernement contre son projet de loi Travail, qui **inverse la hiérarchie des normes** et conduira au dumping social et à une réduction de la couverture conventionnelle des salariés. D'autres points de ce projet, comme le recours au référendum, qui court-circuite les syndicats, ou encore sur la médecine du travail et les licenciements, ne sont pas acceptables.

Ce projet a été imposé en s'affranchissant du respect de l'article L1 du Code du travail qui oblige à une négociation sociale, puis sans débat à l'Assemblée nationale à coups de 49-3.

Trois mois de mobilisation, de manifestations et de grèves ont contraint le gouvernement à des reculs.

Si l'essentiel du projet demeure, il est clair qu'aujourd'hui **on peut gagner** pour rétablir le sens du progrès social et économique.

**C'est pourquoi, FO avec six autres organisations de salariés et de jeunesse vous appellent à une journée nationale de grève interprofessionnelle avec une manifestation nationale à Paris le 14 juin.**

**FO**  
LA FORCE SYNDICALE

**MARDI 14 JUIN 2016, 13H00**  
**PLACE D'ITALIE À PARIS**